

Manuel de la Parole

PAR ADJUTOR RIVARD, AVOCAT, PROFESSEUR AGRÉGÉ
D'ÉLOCUTION A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Nous extrayons de ce livre qui doit paraître prochainement, l'intéressant article suivant :

Au chapitre de la *valeur phonétique des caractères*, on trouvera plus de cinq cents fautes à corriger. Nous avons appelé ces fautes *canadiennes*, parce qu'elles ont pris racine ici ; cependant, la plupart sort d'origine française.

Une langue ne doit pas rester stationnaire ; vouloir l'immobiliser, la fixer, c'est préparer sa décadence. Car la vie du langage est dans le perpétuel mouvement de ses formes, mouvement lent et presque insensible, dont le peuple est l'agent. Et cela est vrai aussi de la prononciation. Non seulement les règles de la grammaire, mais encore l'orthographe et la prononciation des mots changent avec le temps. *Consuetudo loquendi est in motu.*

Mais les modifications successives, introduites dans le langage, ne sont pas laissées au caprice des individus ; pour être de bon aloi, elles ne doivent pas trop s'écarter des principes qui ont présidé à la formation première de la langue. Ces changements s'opèrent sous l'influence de deux forces opposées : l'une, la force conservatrice, qui veut garder au langage ses formes actuelles ; l'autre, la force révolutionnaire, qui tend sans cesse à le modifier, à l'altérer, à l'engager dans de nouvelles directions. L'action simultanée de ces deux forces doit être bien équilibrée ; la santé de la langue est à ce prix. (1)

Quant à la force révolutionnaire, il est rare qu'il faille l'aiguillonner. Elle est assez vigoureuse, et trouve, d'ailleurs, des alliés naturels dans la paresse et l'inhabileté de nos organes vocaux, dans la tendance qui nous porte à simplifier les formes grammaticales et à les réduire, par analogie, à un type unique, dans le besoin que nous éprouvons de créer des associations nouvelles de sons et d'articulations.

Il n'en est pas ainsi de la force conservatrice. Moins vigoureuse que l'autre, la force conservatrice est trop souvent vaincue dans cette lutte qui est la vie des mots. Si l'on n'y veille avec soin, elle offre aux ambitions de l'esprit nouveau une résistance de plus en plus faible, et la langue devient en peu de temps un jargon, produit d'altérations excessives et d'innovations désordonnées.

D'un autre côté, si la force conservatrice était seule maîtresse de la langue, celle-ci, ne recevant plus de sang nouveau, s'immobiliserait, sécherait sur place, et mourrait bientôt, — noblement, il est vrai, — comme est mort le latin classique, comme serait mort le français peut-être, si le romantisme n'était venu le secouer quoique un peu trop rudement parfois.

C'est donc le rôle de la force révolutionnaire, de faire marcher la langue, de modifier, de créer. C'est la mission de la force conservatrice, de modérer les élans trop impétueux, de résister aux entraînements aveugles, de faire un choix judicieux parmi les formes nouvelles qui surgissent, tout en laissant le mouvement progressif du langage suivre son cours.

Si donc la vie d'une langue est dans l'action simultanée de ces deux énergies, il y a péril, dès que l'équilibre est rompu et que l'une d'elles exerce seule son influence.

Or, le langage canadien souffre de deux maux à la fois : excès de force conservatrice, excès de force révolutionnaire.

Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, nous employons, avec le sens de *aussi*, le mot *itou*, relique que la tradition nous a conservée du vieux français (*itel*, devant une consonne *itou*). Mais d'autre part, nous avons des mots comme *briquade*, *tabuconiste*, *congress*, etc., produits évidemment de la force révolutionnaire affranchie de toute contrainte.

Il en est de même pour la prononciation.

La plupart des familles qui, lors de la cession du

pays à l'Angleterre, restèrent au Canada, avaient quitté la France vers le milieu du XVII^e siècle et avaient apporté en Amérique la prononciation en usage à cette époque. Brusquement séparés de la mère patrie, restés de longues années sans aucune relation avec elle, les colons canadiens gardèrent cette prononciation, qui, de génération en génération, s'est transmise jusqu'à nous. Or, au temps de la cession, la prononciation française n'était pas plus fixée qu'elle ne l'est aujourd'hui ; depuis lors, elle a marché, elle a subi des modifications sensibles. Et, restés à peu près au même point, nous parlons encore comme il y a deux siècles.

D'autre part, la nécessité d'accommoder notre langage à des besoins nouveaux, notre contact avec des éléments barbares et étrangers, et des aptitudes physiologiques particulières dues sans doute au climat, ont déterminé dans notre prononciation des altérations notables dont quelques-unes n'ont de français que l'apparence, et ne portent pas le sceau de la tradition.

Inutile de dire que ces altérations phonétiques, de provenance indigène, doivent être proscrites. Quant aux vieilles prononciations que nous avons conservées, il s'en trouve qui méritaient en effet de n'être pas oubliées ; malheureusement, l'usage actuel ne les admet plus et veut qu'on les évite aussi. Cependant, nous devrions avoir pour elles, il nous semble, tout en les condamnant, le respect qu'on éprouve pour certaines antiquités nationales, souvenirs d'un passé glorieux ; comme ces ruines anciennes qui racontent l'histoire de nos commencements, notre prononciation d'un autre âge accuse notre origine bien française. Faut-il en apporter des preuves ?... Elles abondent. *Jarbe* (gerbe), *monsieur* (monsieur), *mouchouër* (mouchoir), *acrère* (accroire), *heureux* (heureux), *trompeü* (trompeur), *pr* (plus), *cataplame* (cataplasme), *ajeter* (acheter), *jeval* (cheval), *mécrcedi* (mercredi), *barbis* (brebis), *siner* (signer), *quelqu'un* (quelqu'un), *cheu nous* (chez nous), etc., — ainsi prononçaient, au XVII^e et dans la première partie du XVIII^e siècle, les Français de France qui se piquaient de bien parler ; ainsi prononce encore le peuple de notre province.

Les prononciations vicieuses canadiennes forment donc deux catégories : les unes, trop vieilles ; les autres, trop jeunes ; les premières, respectables souvenirs d'une *parleure* tombée en désuétude ; les secondes, produits d'une langue qui se développe sans frein.

Ce sont là les fautes que nous avons appelées *canadiennes*.

Mais il faut reconnaître que, s'il y a des fautes de prononciation canadiennes, il n'existe pas, à proprement parler, de défauts de prononciation canadiens. C'est-à-dire que le Canadien n'a pas d'accent : il parle *franc*, il ne sent pas, suivant l'expression de Loysel, *le ramage de son pays*. Sans doute, les vices ordinaires de la prononciation, véritables maladies de la parole, le zézaïement, le grasseyement, le bredouillement, le hégaiement, etc., se rencontrent aussi chez nous. Mais nous n'avons pas de manière particulière de prononcer, qu'on puisse comparer aux accents qui se divisent la province en France et qui font reconnaître d'abord l'habitant des rives de la Seine et celui qui est né sur les bords de la Garonne. Des idiômes picard, normand, français (de l'Île-de-France), et bourguignon, nous avons extrait notre langue sans retenir aucun accent provincial.

ADJUTOR RIVARD.

Ne manquez pas l'occasion de lire la merveilleuse histoire de *La Femme Détective*.

La réalité, qui atteint rarement la mesure de nos espérances, ne remplit pas toujours celle de nos craintes.

Dans les dictionnaires, bonheur est un substantif — dans le livre de la vie, le bonheur est un verbe qui se conjugue au passé avec le souvenir — au futur avec l'espérance — mais il n'a pas de présent. — LÉON LATAYES.

Chez nos émigrés

II

Je signalais dans mon premier article comment un Canadien, parti pour la Nouvelle-Angleterre, le pour gros, consolé seulement par l'espoir d'y faire fortune, ment fortune et l'arrière-pensée de revenir jouir de ses richesses en respirant les douces brises de la patrie natale, peut devenir un citoyen américain actif capable de revendiquer ses droits politiques dans la patrie d'adoption. Comme tous les progrès sont relatifs, il est naturel de constater que la position géographique, matérielle et sociale des émigrés s'est au moins partiellement transformée pour le mieux ; mais il convient de parler de ces progrès sobrement et avec méthode si l'on ne veut pas entretenir chez nos compatriotes du Canada les très fausses illusions qu'ils se font volontiers sur les avantages supérieurs que la République offre à la foule de ceux qui viennent se placer sous l'égide de ses institutions. Voyons un peu quel est le bilan de la colonie canadienne de Worcester laquelle n'est pas certes une des moins prospères parmi tant d'autres qui l'entourent.

Il y a environ trente ans que le petit groupe d'exilés, ainsi qu'ils aimaient alors à s'appeler, songeaient à appeler un prêtre du pays natal pour les conseiller, les soutenir et surtout les consoler. Aujourd'hui, ils comptent trois grandes paroisses, dont chacune exige la présence de plusieurs prêtres ; ils ont de superbes temples, des écoles qui leur font honneur. Et quand on réfléchit que tout cela a été accompli par une population qui ne possédait rien au début, on ne saurait qu'être émerveillé de l'immensité des sacrifices, de l'attachement à la foi et dirons-nous aussi, du profond esprit politique, de ces Canadiens qui ont tant fait pour ne pas se perdre au milieu des multiples sectes qui étaient prodiges de leurs charitables invitations à l'apostasie, mais absolument incapables de donner une direction pour la conservation de notre caractère national.

Mais aussi, en reconnaissant la grandeur de l'œuvre accomplie ici, il ne faut pas oublier que les mêmes nobles qualités, déployées par notre race sous d'autres cieux, ont produit des fruits non moins encourageants.

* *

Et pour la condition matérielle.

On a dit que beaucoup de Canadiens émigraient en carrosse. Mais admettons qu'ils soient venus ici sans le sou. Ils n'avaient pas à rougir de leur pauvreté : leurs œuvres religieuses et patriotiques, à défaut de statistiques officielles, prouveraient suffisamment leur énergie et leur caractère moral.

Maintenant, que ces braves gens ont-ils accompli sous le rapport de la fortune ?

Nous sommes ici quinze mille ; on n'ose pas m'affirmer qu'il y ait un seul Canadien qui puisse justifier d'une fortune de cent mille dollars à l'inventaire ; il y en a peut-être une douzaine d'autres dont l'avoir dépasse vingt-cinq mille dollars. Ces richards sont presque tous des gens qui ont fourni une carrière d'intelligent travail dans le pays même et qui y demeurent depuis nombre d'années.

Faut-il en conclure que nos gens n'ont pas la *bienséance* du million ; qu'ils ont trop de cœur, pas assez de *goïsme* ? Ce ne serait pas un reproche bien désobligeant à leur faire. A tout événement, il faut se garder d'affirmer comme M. de Nevers, que "presque tous les Canadiens qui habitent les Etats-Unis depuis longtemps sont riches." Je préfère dire aux hommes sérieux : "Comparez ce qui a été accompli par un groupe de quinze mille depuis trente ans au point de vue de la fortune dans ce pays et au Canada ; puis tirez vos propres conclusions." Quant à notre population canadienne ouvrière, il est bien vrai qu'elle "fait rouler plus d'argent" en général qu'au Canada ; mais, mon Dieu ! on peut vivre heureux sans avoir connu certains plaisirs, si honnêtes, si nécessaires puissent-ils paraître à ceux qui en ont pris l'habitude.

(1) Voir la "Phonétique" de A. Darmesteter.